



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 26486

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'inquiétude des associations caritatives suite à la diminution drastique du budget européen destiné à l'aide alimentaire. En effet, les crédits alloués au fonds européen d'aide aux plus démunis 2014-2020 sont de 2,5 milliards d'euros pour 27 pays, soit une diminution d'un milliard d'euros par rapport aux sommes dont disposait le plan européen d'aide aux plus démunis 2007-2013, qui ne couvrait par ailleurs que 20 pays. Cet arbitrage pourrait ainsi avoir des conséquences très négatives pour les plus défavorisés de nos concitoyens ; la France concentre en effet près d'un quart des 18 millions de bénéficiaires des fonds européens d'aide alimentaire. En conséquence, il lui demande quelles mesures alternatives sont envisagées pour assurer la pérennité, au niveau national, de ce dispositif qui permet de secourir, dans la dignité, des millions de personnes en grande fragilité sociale.

Texte de la réponse

Le ministre en charge de l'agriculture tient à rappeler, en accord avec le souhait exprimé par le président de la République, le soutien de la France à un mécanisme européen en faveur des plus démunis. La crise actuelle est suffisamment grave pour qu'une telle aide, essentielle pour de nombreuses associations caritatives et leurs bénéficiaires, ne soit pas supprimée mais soit au contraire confortée. Le compromis politique dégagé en 2011 n'a permis qu'une prorogation temporaire de ce programme européen. Il a en effet été acté que celui-ci ne perdurerait, dans sa forme actuelle, que jusqu'au 1er janvier 2014. En ce sens, il faut saluer l'initiative de la Commission européenne de créer un nouvel instrument, le fonds européen d'aide aux plus démunis, qui permettra de conserver une aide européenne aux personnes les plus démunies. A cet égard, le ministre en charge de l'agriculture tient à réaffirmer que, dans un contexte difficile et malgré les réticences de certains États membres, le président de la République a réussi à obtenir le maintien de cette aide dans le cadre du conseil européen des 8 et 9 février 2013. En outre, et ce grâce à la volonté politique forte de la France en particulier, le budget alloué à ce dispositif d'aide est maintenu à hauteur de la proposition initiale de la Commission européenne (2,5 milliards d'euros) alors même que certains pays insistaient sur leurs demandes de revoir ce montant à la baisse. Enfin, le Gouvernement sera également vigilant sur l'importance, bien identifiée par la Commission européenne, de conserver un lien avec la politique agricole commune ainsi que la nécessité de réaffirmer la vocation avant tout alimentaire de cet outil.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26486

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5189

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5793